

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATORZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ACLAM, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE  
LE 27 OCTOBRE 2022, À 10 H 00**

**Participants à la rencontre**

STATUT	PRÉNOM ET NOM	CATÉGORIE DE MEMBRES
MV	Isabelle Arseneau	Membre école
MV	Dominic Brisson	Membre partenaire
MV	Jessica Côté	Membre partenaire
MV	Véronique Cyr	Membre école
MV	Nathalie Dallaire	Membre partenaire
MV	Julie DeCourval	Membre partenaire
MV	Manon Deschênes	Membre individu
MV	Joann Doyon	Membre partenaire
MV	Dave Fortin	Membre partenaire
MV	Catherine Gallant	Membre partenaire
OB	Antoine Lacasse	ACLAM
MV	Érika Lafrenière Lahaie	Membre partenaire
MV	Émilie Leblanc	Membre école
MV	Caroline Lemieux	Membre partenaire
MV	Raymond Marcoux	Membre école
OB	Hélène Martin	ACLAM
MV	Audrey-Anne Ménard	Membre école
MV	Carole Montpetit	Membre école
MV	Émilien Nadeau	Membre partenaire
OB	Gabriel Raymond	ACLAM
MV	Élodie Roy	Membre école
OB	Gabrielle Thériault	ACLAM
MV	Élyse Vézina	Membre partenaire
MV	Pierre Vigeant	Membre citoyen
MV	Audrey-Anne Paquet	Membre partenaire
MV	Véronique Cyr	Membre école

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Pierre Vigeant, président, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il fait également la constatation de l'atteinte du quorum.

*Article 15 : QUORUM*

Le quorum aux assemblées des membres est constitué des membres présents.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation respecte le délai de 30 jours prévu aux règlements généraux d'ACLAM.

### 3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

Il est demandé de nommer un président et un secrétaire pour l'assemblée.

Après quoi, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

Appuyé par : Isabelle Arseneau

#### **RAGA 22.10.27.01**

*« que Pierre Vigeant et Gabrielle Thériault agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée. »*

**ADOPTÉE**

### 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait une lecture de l'ordre du jour.

Après quoi, il est :

Proposé par : Jessica Côté

Appuyé par : Manon Deschênes

#### **RAGA 22.10.27.02**

*« que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*

**ADOPTÉE**

### 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2021

Pierre Vigeant informe les membres que le procès-verbal a été déposé par courriel. Aucun suivi n'est demandé. Considérant que l'ensemble des membres ont reçu, à l'avance, le procès-verbal de la dernière assemblée, Pierre Vigeant ne procède pas à la lecture de celui-ci, mais offre aux participants quelques minutes supplémentaires pour survoler le contenu.

Après quoi, il est :

Proposé par : Isabelle Arseneau

Appuyé par : Jessica Côté

#### **RAGA 22.10.27.03**

*« que le procès-verbal soit adopté tel que présenté. »*

**ADOPTÉE**

## 6. RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Hélène Martin, directrice générale, présente les principaux changements aux règlements généraux et leurs impacts sur la vie corporative. Voici les principales modifications apportées :

- Intégration des objets, tels que proposés à l'Agence de revenu du Canada pour l'obtention des numéros de bienfaisance
- Modification des catégories de membres : membre école, membre partenaire et membre individu
- Abolition des collèges électoraux ET du comité exécutif
- Appel de candidatures lancé avant la tenue de l'assemblée générale afin de pourvoir les postes en élection sur le conseil d'administration. Les candidats sont sélectionnés par un comité et les membres à l'AGA procèdent à l'élection des candidats, sur proposition du comité de sélection.
- Le conseil d'administration passe de 11 à 10 membres, dont 3 membres doivent être réputés indépendants
- Pour être réputée indépendante, la personne...
  - Ne doit pas être une ou un gestionnaire ou une ou un membre du personnel d'une organisation ou d'une entreprise liée à ACLAM par une entente de biens ou de services;
  - Ne doit pas être membre du conseil d'administration d'une organisation ou d'une entreprise liée à ACLAM par une entente de biens ou de services;
  - Ne se trouve pas en conflit d'intérêts, et ce, de manière répétitive ou continue, du fait de son arrivée au conseil d'administration.
- Devient inéligible une personne qui est membre du personnel d'une entreprise ou d'une organisation qui est liée à ACLAM par une entente de biens et services, par exemple un membre du personnel d'un mandataire régional. Un élu peut siéger sans problème.
- Le conseil passera de 2 à 1 vice-présidence.

Il est à rappeler que les modifications ont été réfléchies et apportées en cohérence avec le code de gouvernance, corédigé par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique et l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

Le conseil d'administration a adopté les modifications aux règlements généraux le 22 septembre 2022

Après quoi, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

Appuyé par : Érika Lafrenière-Lahaie

**RAGA 22.10.27.04**

*« que les règlements généraux soient ratifiés. »*

**ADOPTÉE**

## 7. MOT DU PRÉSIDENT

Pierre Vigeant présente ses impressions de la dernière année. Il souligne le travail de l'équipe, ainsi que celui de tous les participants, intervenants scolaires et partenaires régionaux à travers cette année particulière. Il souligne également l'audace des administrateurs qui se sont beaucoup impliqués et ont appuyé les principaux changements ayant eu lieu cette année.

## 8. AFFAIRES FINANCIÈRES

### 8.1 Rapport financier

Hélène Martin, directrice générale, procède à la lecture et à l'explication des états financiers tels que présentés par la firme comptable Dessureault. Les états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration le 22 septembre 2022.

### 8.2 Nomination de l'auditeur indépendant

Hélène Martin explique que lors de l'AGA 2020, les membres ont sélectionné la firme de vérificateur comptable Dessureault à titre d'auditeur indépendant pour les 3 exercices financiers suivants : 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les membres doivent adopter la reconduction de la firme comptable Dessureault qui fera la vérification comptable pour l'exercice financier 2022-2023.

Après quoi, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

Appuyé par : Émilien Nadeau

#### **RAGA 22.10.27.05**

« que Dessureault effectue l'audit d'ACLAM pour l'année financière allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. »

**ADOPTÉE**

## 9. RAPPORT DES ACTIVITÉS

Hélène Martin présente le rapport d'activités et répond aux questions des membres.

## 10. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Vigeant demande aux membres de procéder à l'élection de la présidence et du secrétariat d'élection.

Après quoi, il est :

Proposé par : Manon Deschênes

Appuyé par : Caroline Lemieux

#### **RAGA 22.10.27.06**

« que Hélène Martin et Gabriel Raymond agissent respectivement comme présidente et secrétaire des élections. »

**ADOPTÉE**

Hélène Martin informe les membres du nouveau processus de sélection des membres du conseil d'administration et présente le profil des personnes qui ont déposé leur candidature pour siéger sur le conseil d'administration d'ACLAM.

Après quoi, il est :

Proposé par : Audrey-Anne Ménard

Appuyé par : Isabelle Arseneau

**RAGA 22.10.27.07**

*« que les personnes suivantes s'ajoutent au conseil d'administration d'ACLAM : Patrice Daoust, Manon Deschênes, Marco Lavoie, Vincent Mercier, Émilien Nadeau, Mélodie Roux, Frédéric Therrien et Pierre Vigeant. »*

**ADOPTÉE**

Après quoi il est :

Proposé par : Jessica Côté

**RAGA 21.10.14.08**

*« que la période des élections soit levée. »*

**ADOPTÉE**

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est apportée.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, il est :

Proposé par : Dominic Brisson

**RAGA 22.10.27.09**

*« que la réunion soit levée. »*

**ADOPTÉE**

---

Pierre Vigeant  
Président

---

Gabrielle Thériault  
Secrétaire d'assemblée